

Du 26 janvier au 10 février : les syndiqués votent !



Cette publication dresse le bilan des orientations et des actions menées par le SNES aux niveaux académique et départemental. Il est soumis démocratiquement à l'appréciation de l'ensemble des syndiqués.

Ceux-ci devront en même temps élire pour deux ans les nouvelles directions académiques (CA) et départementales (bureaux de S2) sur la base des orientations et des listes proposées. Vous trouverez pages 2 à 7 les différentes listes accompagnées du texte d'orientation et pages 8 à 12 le rapport d'activité académique.

C'est un moment essentiel de la démocratie syndicale où les syndiqués déterminent eux-mêmes l'orientation que doit prendre le SNES dans notre académie.

Cette consultation interne prend une importance particulière dans le contexte actuel, pour faire entendre au Gouvernement la nécessité d'une autre politique pour le Service Public d'Éducation, porteuse d'avenir pour le pays et les jeunes. Et pour cela, la légitimité des prochaines directions du SNES, fondée sur le vote des syndiqués, doit être incontestable.

**Abrogation de la réforme du collège :
grève le mardi 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale
En collège comme en lycée :
tous dans la manifestation !**

SOMMAIRE

- p.1 : Éditorial et sommaire
- p.2 : Texte d'orientation Unité et action
- p.3 : Liste Unité et Action
- p.4 : Texte d'orientation École Émancipée
- p.5 : Liste École Émancipée
- p.6 : Texte d'orientation URIS
- p.7 : Liste URIS
- p.8-9 : Rapport d'Activité Académique
- p.10 : Contribution École Émancipée au RA
- p.11 : Contribution URIS au RA
- p.12 : Unité et Action : oui au RA !

SNES Versailles -

N° de Commission Paritaire 1116 S08041 - N° ISSN 12689874 -

Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros -

Édité par section académique du SNES de Versailles - Syndicat National des Enseignements du Second degré -
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex - Tél. : 01 41 24 80 56 -

Avec UNITÉ et ACTION

Un syndicalisme intransigeant, unitaire et de masse

Pour le service public d'éducation et ses personnels

Notre orientation

L'ensemble des syndiqués est appelé à élire tous les deux ans les militants qui vont assurer les directions départementales et académique du SNES (la direction nationale étant élue en mai).

*Cette élection se fait sur la base d'une orientation. Nous résumons ici les principaux axes sur lesquels les militants **Unité et Action**, qui dirigent les sections académique et départementales, fondent leur activité.*

Un syndicalisme intransigeant aujourd'hui comme hier

- L'espoir de changement résultant de l'alternance en mai-juin 2012 ne s'est pas concrétisé. L'austérité s'est renforcée : les droits sociaux (retraites, droit du travail...), les salaires (gel du point d'indice...), les services publics sont les cibles d'une politique inefficace et injuste qui favorise les entreprises et le capital, sous couvert de compétitivité et de crise de la dette.
- La priorité à l'Éducation conquise par nos luttes se traduit par des créations de postes insuffisantes, un projet éducatif régressif et dangereux pour la jeunesse (Réforme du collège...) et nos métiers (multiplication des tâches et des injonctions...), une crise de recrutement sans précédent (refus de revaloriser nos métiers).
- **Cet état de fait n'a rien d'inéluctable ni de fatal. Nous n'avons pas à nous inscrire dans ce cadre, ni à accompagner les régressions en négociant à la marge quelques miettes.**
- Notre action syndicale doit construire résolument le rapport de force pour imposer d'autres choix et sortir d'une politique qui conduit à l'impasse.

Un syndicalisme de masse

- Pour nous, l'action syndicale efficace est celle qui parvient à réunir le plus grand nombre possible de collègues et part de leurs préoccupations ; elle cherche des convergences avec les parents et les jeunes et, pour cela, crée les conditions d'action par un travail patient d'explication, de confrontation des idées, de débat et de mobilisation...

Présent sur le terrain

- C'est de sa présence sur le terrain, par le biais des S1, que le SNES tire son originalité, sa force et sa capacité à prendre en compte la réalité des problèmes vécus dans les établissements, et les attentes des collègues.

Démocratique

- Notre ambition est de faire en sorte que **les syndiqués puissent donner leur avis et trancher.**
- Notre activité est de leur en donner les moyens (information, consultations, réunions et stages).
- Notre responsabilité est de contribuer au maximum à la prise en compte des préoccupations, des critiques, des attentes des S1 et des collègues à tous les niveaux du SNES et de la FSU, et en particulier au niveau national.

*Les militants qui se présentent sur la liste **Unité et Action** sont en majorité bien connus de vous : présents, actifs dans leur établissement, ce sont des militants de terrain au contact et à l'écoute des collègues, engagés dans leur métier, soucieux de son sens, de son évolution.*

Un syndicalisme indépendant

- Comprendre, faire débattre, ne pas trancher à la place des collègues, tenter de trouver des solutions sur des questions difficiles sans prêt-à-penser mais dans le respect des valeurs qui fondent notre syndicat, telle est la ligne que nous nous fixons.
- Le SNES, que nous avons contribué à construire, doit rester une organisation indépendante, **propriété de ses adhérents**, reconnue par tous comme représentative de la volonté des personnels.

C'est dans cette voie que nous entendons poursuivre notre action !

Un syndicalisme qui se veut force de proposition...

- Revaloriser nos métiers complètement déclassés, réduire la charge de travail, améliorer les conditions d'entrée dans le métier, créer des droits nouveaux pour les fins de carrière, améliorer la mobilité, développer la formation continue...
- Le syndicalisme que nous défendons ne se contente pas de demander l'abrogation de telle ou telle réforme régressive : il se doit d'être conquérant et de proposer un projet cohérent, tout en étant force de refus de toutes les régressions en cours.
- La défense du droit à la retraite implique la lutte pour le maintien des pensions et du niveau de vie, conformes aux qualifications acquises.

Un syndicalisme ambitieux... ... pour la société...

Un syndicalisme de transformation sociale : refus d'une société soumise aux lois aveugles du marché, défense des valeurs d'égalité, de justice sociale, de respect et de développement des droits...

... pour le service public d'Éducation...

- Investir dans l'Éducation c'est investir pour l'avenir d'une nation.
- Respect de toutes les missions de service public (remplacement, orientation...).
- Recherche d'une vraie démocratisation assurant la réussite de tous les jeunes.
- Relance de l'Éducation prioritaire et développement de la mixité sociale à l'école.

... pour les personnels et leurs métiers

- Défendre leurs métiers, leurs qualifications, leurs conditions de travail, leurs salaires, leurs carrières...
- Faire respecter les droits individuels et collectifs de tous et en particulier le droit à une véritable formation initiale et continue.
- Améliorer les conditions d'affectation et d'exercice de tous, notamment de ceux dont la situation est fragile : TZR, non titulaires.

En bref un syndicalisme exigeant qui refuse « d'en rabattre » sur la qualité de nos enseignements et sur les qualifications de nos métiers !

Voter Unité et Action, c'est se donner les moyens d'agir !

UNITÉ et ACTION

CA Académique (S3)

VENETTAY Sophie Certifiée Lycée Rosa Parks Montgeron
BOUTET Pascale Certifiée Collège François Truffaut Asnières sur Seine
VIALLE Michel Certifié Lycée Guy De Maupassant Colombes
CHARDONNET Marie Certifiée Collège Rosa Parks Villabé
ROMAGNY Delphine Agrégée Lycée Léonard de Vinci St Germain en Laye
RUIZ-BROUILLARD Valérie Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
GAY Jean-François Certifié Lycée Newton Enrea Clichy
MARTIN François Certifié Collège Blaise Pascal Viarmes
CARABIN Jean-Philippe Certifié Collège Marie Curie Étampes
RUELLE-PERSONNAZ Maud Agrégée Lycée Descartes Montigny Le Bx
TARDY Antoine Certifié Collège Léon Blum Villiers Le Bel
CARLOTTI Marie-Pierre Certifiée Lycée Montesquieu Le Plessis Robinson
LE QUELLEC Annaïg Certifiée Collège Aragon Montigny Les Corneilles
ALLENET Mathieu Certifié Lycée La Folie Saint James Neuilly sur Seine
BEAULU BARLIER Martine Agrégée Retraités SNES Val d'Oise
BEAUSSIER Julien Certifié Collège Moulin Joly Colombes
JAVALOYES Mélanie Certifiée Lycée Julie-Victoire Daubié Argenteuil
JAUDEAU Jacques Certifié Lycée Léopold Sédar Senghor Magnanville
LUCAS Christophe Certifié Collège François Mauriac Louvres
BENKHAOUCHE Ouarda CPE Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie
SANCHEZ Loïc CPE Lycée Lakanal Sceaux
DUCHON Jean-Jacques Agrégé Retraités SNES Val d'Oise
BERAL François Certifié Lycée Newton Enrea Clichy
VALADE Claudette Agrégée Lycée Vincent Van Gogh Ermont
MAGNY BENSAID Hugo Certifié Collège Les Sablons Viry-Châtillon
ROYER Geneviève Agrégée Lycée Richelieu Rueil Malmaison
BOUTEILLE Gérald Certifié Lycée Fernand et Nadia Léger Argenteuil
GRANGER Pascale Certifiée Collège Martin Luther King Buc
CHAUVIN Hervé Agrégé Lycée Gustave Monod Enghien les Bains
MONGLOY Cécile CPE Lycée Vincent Van Gogh Ermont
ROUZAUD Romain Agrégé Lycée Camille Saint-Saëns Deuil la Barre
ROUSSEAU-MARSALEIX Aurélie Certifiée Collège Galilée Limay
LESNE Frédéric Certifié Collège J-B De La Quintinye Noisy le Roi
CHEROUVRIER Cécile Conseillère d'Orientation Psychologue CIO Versailles
LOUIS Gabriel Certifié Lycée Jean Monnet Franconville
AJMI-WATBLED Semya Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
QUANDALLE David Certifié Collège Pierre de Ronsard Montmorency
BOUSSIÈRE-BOULLE Kareen Certifiée Lycée Talma Brunoy
BIERCE Matthieu Agrégé ZR Hauts de Seine Sud
DESCAMPS Myriam Certifiée Collège Paul Bert Malakoff
EYCHART Baptiste Certifié Lycée Évariste Galois Beaumont sur Oise
MACHEDA Sophie Certifiée Collège La Fontaine Antony
GALIN Michel Certifié Lycée Léonard de Vinci St Michel sur Orge
CHALMIN Claudie Certifiée Lycée Camille Pissarro Pontoise
BESMIER Mathieu Agrégé Lycée Jean Monnet La Queue Lez Yvelines
MOLINARI Laurence Certifiée Lycée Albert Einstein Ste Geneviève des Bois
ERCKER Alain CPE Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie
SIMON Tanguy Certifié Collège La Clef Saint Pierre Élan court
BOULLE Frank Certifié Lycée François-Joseph Talma Brunoy
GENESTE Laure Certifiée Collège Henri IV Meulan
JANUARIO Gérard Certifié Collège Les Explorateurs Cergy
SAOUDI Chadia Certifiée Collège Louis Pergaud Maurepas
BACQUEVILLE Alexandre Certifié Collège Pablo Neruda Brétigny sur Orge
BOUGHRIET Najette Certifiée Collège Pierre et Marie Curie L'Isle Adam
FLAMBARD Thibaud Certifié Collège Romain Rolland Sartrouville
MUNIGA Angélique Certifiée ZR Essonne Ouest
CITOT Lionel Certifié ZR Hauts de Seine Nord
ROUSSEL Anne-Marie Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
KABLI Afaf Certifiée Collège Évariste Galois Sarcelles
OUDOT Dominique Certifié Lycée Camille Claudel Vauréal
OCHANDO Marine Certifiée Collège Louis Pasteur Longjumeau
LEROUX Pascal Certifié Collège Georges Duhamel Herblay
ALLIO Patrice Certifié Collège Weiler Montgeron
JEANTY Ségolène Certifiée Collège Le Village Trappes
RAFROIDI David Agrégé Lycée Montesquieu Herblay
BILLY Marie-Louise Certifiée Retraités SNES Yvelines
BEZOL Claudine Agrégée Lycée Alexandre Dumas Saint-Cloud
CREVOT François Certifié Lycée Camille Claudel Vauréal
MUZARD Nadège Certifiée Collège La Fontaine Antony
HUTASSE Jean-Baptiste Certifié Lycée François Truffaut Bondoufle

Bureaux départementaux (S2)

78

ROMAGNY Delphine Agrégée Lycée Léonard de Vinci St Germain en Laye
JAUDEAU Jacques Certifié Lycée Léopold Sédar Senghor Magnanville
GRANGER Pascale Certifiée Collège Martin Luther King Buc
RUELLE-PERSONNAZ Maud Agrégée Lycée Descartes Montigny Le Bx
BESMIER Mathieu Agrégé Lycée Jean Monnet La Queue Lez Yvelines
CAUSSE Myriam Agrégée Lycée Léopold Sédar Senghor Magnanville
BENKHAOUCHE Ouarda CPE Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie
SIMON Tanguy Certifié Collège La Clef Saint Pierre Élan court
SAOUDI Chadia Certifiée Collège Louis Pergaud Maurepas
ERCKER Alain CPE Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie
GENESTE Laure Certifiée Collège Henri IV Meulan
MARI Carole Certifiée Lycée Les Nénuphars Bréval
ROUSSEAU-MARSALEIX Aurélie Certifiée Collège Galilée Limay
LESNE Frédéric Certifié Collège J-B De La Quintinye Noisy le Roi

91

RUIZ-BROUILLARD Valérie Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
VENETTAY Sophie Certifiée Lycée Rosa Parks Montgeron
CARABIN Jean-Philippe Certifié Collège Marie Curie Étampes
MOLINARI Laurence Certifiée Lycée Albert Einstein Ste Geneviève des Bois
ALLIO Patrice Certifié Collège Weiler Montgeron
MUNIGA Angélique Certifiée ZR Essonne Ouest
MAGNY BENSAID Hugo Certifié Collège Les Sablons Viry-Châtillon
BOUSSIÈRE-BOULLE Kareen Certifiée Lycée Talma Brunoy
AJMI-WATBLED Semya Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
BACQUEVILLE Alexandre Certifié Collège Pablo Neruda Brétigny sur Orge
OCHANDO Marine Certifiée Collège Louis Pasteur Longjumeau
GALIN Michel Certifié Lycée Léonard de Vinci St Michel sur Orge
ROUSSEL Anne-Marie Certifiée Collège Gérard Philippe Massy
HUTASSE Jean-Baptiste Certifié Lycée François Truffaut Bondoufle

92

GAY Jean-François Certifié Lycée Newton Enrea Clichy
ROYER Geneviève Agrégée Lycée Richelieu Rueil Malmaison
BEAUSSIER Julien Certifié Collège Moulin Joly Colombes
CARLOTTI Marie-Pierre Certifiée Lycée Montesquieu Le Plessis Robinson
ALLENET Mathieu Certifié Lycée La Folie Saint James Neuilly sur Seine
COLLON Éva Certifiée Collège Paparemborde Colombes
BIERCE Matthieu Agrégé ZR Hauts de Seine Sud
BEZOL Claudine Agrégée Lycée Alexandre Dumas Saint-Cloud
CITOT Lionel Certifié Collège André Malraux Asnières sur Seine
DEVEZEAUX Dominique Agrégée Lycée Descartes Antony
SANCHEZ Loïc CPE Lycée Lakanal Sceaux
DELSERAY Christine Certifiée Collège La Fontaine Antony
BERAL François Certifié Lycée Newton Enrea Clichy
BOUTET Pascale Certifiée Collège François Truffaut Asnières sur Seine

95

MARTIN François Certifié Collège Blaise Pascal Viarmes
MONGLOY Cécile CPE Lycée Vincent Van Gogh Ermont
LUCAS Christophe Certifié Collège François Mauriac Louvres
CHALMIN Claudie Certifiée Lycée Camille Pissarro Pontoise
BOUTEILLE Gérald Certifié Lycée Fernand et Nadia Léger Argenteuil
LABRO Mélodie Certifiée Collège Chantereine Sarcelles
QUANDALLE David Certifié Collège Pierre de Ronsard Montmorency
BOUGHRIET Najette Certifiée Collège Pierre et Marie Curie L'Isle Adam
JANUARIO Gérard Certifié Collège Les Explorateurs Cergy
CREVOT François Certifié Lycée Camille Claudel Vauréal
KABLI Afaf Certifiée Collège Évariste Galois Sarcelles
RAFROIDI David Agrégé Lycée Montesquieu Herblay
JAVALOYES Mélanie Certifiée Lycée Julie-Victoire Daubié Argenteuil
TARDY Antoine Certifié Collège Léon Blum Villiers Le Bel

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Avec l'École Émancipée, pour un SNES résolument combatif.

Depuis son dernier congrès il y a deux ans, le SNES a continué à porter la même analyse des politiques mises en œuvre par les gouvernements Hollande/Valls. Poursuite de l'austérité budgétaire et salariale, maintien et même souvent aggravation des orientations néo-libérales, multiplication des « réformes » allant toutes dans le sens des exigences du patronat au détriment du monde du travail...rien de nouveau depuis 2012 et le « changement »...

Mais s'il a souvent dénoncé avec justesse les orientations gouvernementales, le Snes a été très loin d'engager la lutte avec l'intensité nécessaire pour mettre ces politiques en échec.

Espérant on ne sait quelle « écoute », quel « infléchissement » quelle « prise en considération de nos positions », il a toujours préféré continuer à négocier, à transiger, quitte à ne pas défendre ses propres mandats. Ce n'est qu'avec le projet de réforme du collège, imposé avec autant de brutalité que de mépris par Vallaud Belkacem, qu'il semble avoir enfin pris conscience de la réalité du pouvoir en place.

Pourtant dans le seul domaine de l'éducation, le bilan de la « gauche » sous Peillon, Hamon et Vallaud Belkacem est particulièrement lourd : non remise en cause de la réforme du lycée mise en place par Chatel et la droite, véritable dynamitage et l'Éducation Prioritaire avec la création des REP+ laboratoires de déréglementation, nouveaux décrets statutaires de 2014 (le SNES et la FSU ne s'y opposant même pas!) n'actant aucune amélioration des conditions de travail, échec complet de la loi Sauvadet censée résorber la précarité (qui n'empêche pas le Snes de se féliciter de la prolongation du dispositif alors que seule une mesure de titularisation massive pourrait résoudre le problème), et aujourd'hui réforme du collège imposant brutalement d'incroyables régressions !

Cette attitude complaisante à l'égard du pouvoir ne s'est pas limitée aux questions éducatives mais a concerné de la même manière les sujets touchant l'ensemble de la Fonction Publique. Le meilleur exemple en est évidemment la décision de la FSU de signer, avec l'accord du Snes, le protocole PPCR. En refusant de s'opposer à ce projet la FSU a fait voler en éclat le front qu'elle formait avec les autres organisations (CGT, SUD et FO) refusant la politique d'austérité. Inutile de chercher plus loin la cacophonie sur l'action du 26 janvier. Ne pouvant risquer de voir l'action sur le collège noyée dans un mouvement plus vaste, la FSU n'a eu d'autre choix que de ne pas appeler à la grève sur les salaires ! Et les directions UA du Snes et de la FSU nous parlaient d'une « signature offensive » !!

En réalité, la direction de notre syndicat apparaît de plus en plus déboussolée. Après les attaques profondes menées contre le système éducatif pendant la période Sarkozy, elle a cultivé des illusions sur la volonté de changement affichée par le nouveau gouvernement « socialiste » de Hollande. Pourtant, ce dernier a poursuivi et amplifié la transformation « néo-libérale » de l'Éducation sans que le Snes ne soit capable de mobiliser la profession.

Le résultat des élections professionnelles il y a tout juste un an a clairement montré l'incompréhension et la colère de nombreux collègues face à cette orientation syndicale inaudible et inefficace : le Snes y a connu un recul historique. Pour un SNES qui retrouve ses fondamentaux, qui défende réellement ses mandats et lutte avec résolution, quelle que soit la couleur du gouvernement,

votez et faites voter École Émancipée

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA Académique (S3)

BOIRON Laurent	certifié histoire-géo	clg Voltaire	Sannois
TAVARD Silvine	certifiée lettres modernes	clg L. Blum	Villiers le Bel
CERISIER Jérôme	agrégé mathématiques	lyc Mansart	St Cyr l'Ecole
GIRIER Stéphane	agrégé mathématiques	lyc Lakanal	Sceaux
MARIONNEAU Ludovic	certifié anglais	clg L. Michel	Corbeil Essonnes
SPRUYT Doriane	agrégée lettres modernes	lyc G Braque	Argenteuil
PIJOAN David	certifié mathématiques	lyc Maupassant	Colombes
HURARD Solveig	certifiée anglais	lyc J Perrin	St Ouen l'Aumône
BARBEROUSSE Olivier	agrégé histoire-géo	lyc M Genevoix	Montrouge
DARRIEULAT Rémi	contractuel documentation	lyc G Sand	Domont
CARLOTTI Valérie	agrégée SES	lyc Michelet	Vanves
VEDRENNE Perrine	agrégée grammaire	clg CF Daubigny	Auvers/Oise
WACH Patrice	agrégé mathématiques	lyc C Claudel	Palaiseau
HERISSON Jean-Michel	retraité		92
RAMBAULT Didier	agrégé histoire-géo	clg P Vaillant Couturier	Argenteuil
ROMAN Oscar	certifié mathématiques	clg Gay Lussac	Colombes
MIRSALIS Tania	certifiée philosophie	lyc JJ Rousseau	Sarcelles
ISAMBERT Juliette	agrégée sciences physiques	lyc M Genevoix	Montrouge
SLAOUTI Omar	certifié physique-chimie	lyc JV Daubié	Argenteuil
MIGNEAU Monique	retraitee		92
JEGOU Catherine	certifiée lettres modernes	clg C Monet	Argenteuil
BOUIN Danièle	retraitee		95
ZERATHE Philippe	certifié histoire-géo	clg Gay Lussac	Colombes
DEMERLIAC Catherine	agrégée histoire-géo	clg P Vaillant Couturier	Argenteuil
ZAHRA Mourad	certifié sciences physiques	lyc J Monnet	Franconville
DEGREMONT Floriane	certifiée histoire-géo	clg JJ Rousseau	Argenteuil
HOUSEAUX Frédérique	agrégée SES	lyc M Genevoix	Montrouge
DEBOOSERE Justine	certifiée documentation	clg Voltaire	Sannois
BARNAVE Gérard	retraitee		92
MIRSALIS Pierre	retraitee		95
LECOMTE Hervé	certifié SES	lyc Maupassant	Colombes
LEVY Orah	certifiée lettres modernes	clg P Vaillant Couturier	Argenteuil

Bureaux départementaux (S2)

92

GIRIER Stéphane
BARBEROUSSE Olivier
CARLOTTI Valérie
PIJOAN David
HERISSON Jean Michel
HOUSEAUX Frédérique
MIGNEAU Monique

95

TAVARD Silvine
RAMBAULT Didier
SPRUYT Doriane
SLAOUTI Omar
HURARD Solveig
BOIRON Laurent
MIRSALIS Tania

UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Déblayer la voie vers la grève

**Pour gagner sur nos revendications,
à commencer par l'abrogation de la réforme du collège
pour la défense de notre statut, contre l'avancement à
l'ancienneté pour tous
la FSU doit retirer sa signature de l'accord PPCR**

Après les terribles attentats de novembre 2015 le gouvernement a pris la décision de placer tout le pays sous le régime de l'état d'urgence qui permet d'interdire toute manifestation sur la voie publique. L'état d'urgence doit être levé.

Mais le recours à l'action s'impose.

La ministre Najat Vallaud Belkacem met en place la réforme du collège. Elle impose des formations-formatages. Le 14 janvier le gouvernement va présenter un projet de loi de remise en cause du code du travail. L'accord PPCR se met en place.

Le 26 janvier le SNES appelle à une grève, avec presque toutes les organisations du second degré pour l'abrogation de la réforme du collège.

Un appel à une journée d'action du 26 janvier dans la fonction publique été lancé par la CGT, FO et Solidaires sur les salaires.

Des militants considèrent qu'il faut s'y joindre, d'autres ne veulent pas noyer la grève pour l'abrogation de la réforme du collège qui s'annonce forte – même si c'est la quatrième journée de grève de 24 heures.

Nous considérons que
pour l'abrogation de la réforme du collège,
pour le retrait du projet PPCR,
pour la défense de notre statut et l'abrogation des décrets d'aout 2014
pour la défense du code du travail,
pour la levée immédiate de l'état d'urgence,
c'est **la grève générale interprofessionnelle** qui est nécessaire pour gagner sur nos revendications.

La question des salaires est totalement modifiée avec l'accord PPCR que la FSU a signé (parcours professionnels, carrières rémunérations).

Contrairement à ce qui se dit, le protocole PPCR est bel et bien mis en œuvre. Le cœur de l'accord est de faciliter la mobilité des personnels et de faciliter ainsi les suppressions de postes.

La loi de finances 2016 contient de premières applications de PPCR.

Les réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon sont supprimées pour les agents de la fonction publique territoriale.

Un projet élaboré dans le cadre de PPCR propose d'étendre à toute la fonction publique, donc à l'Education Nationale, ce dispositif.

Cette mesure représente une réduction de 6 millions d'euros de la masse salariale des agents de l'Etat. Pour les agents territoriaux, c'est une coupe de 46 millions d'euros, et enfin de 61 millions d'euros pour les agents hospitaliers soit une économie totale de 113 millions d'euros par an.

Un avancement à l'ancienneté pour tous, sauf pour quelques-uns, remerciés pour leur « mérite » voilà le contenu de PPCR.

Cela signifie un ralentissement de la carrière et des pertes de milliers d'euros pour chacun de nous.

De plus « *la décision de faire bénéficier un agent de l'accélération de carrière doit être prise par l'échelon de proximité* ». Pour les enseignants, ce serait donc le chef d'établissement qui déciderait des promotions d'échelon.

La FSU, comme les autres organisations syndicales, doit quitter les « groupes de travail » PPCR, où il n'y a rien d'autre à négocier que de nouvelles régressions.

Les mots d'ordre contre l'austérité doivent être :
- **Levée du gel du point d'indice, rattrapage de pertes de pouvoir d'achat**
- **Maintien des promotions d'échelon au rythme actuel, retrait du projet de décret instituant un rythme unique d'avancement d'échelon à l'ancienneté en application de l'accord PPCR.**

La FSU doit retirer sa signature de l'accord PPCR.

Toute action doit aller dans ce sens. Il faut ouvrir la voie vers la grève interprofessionnelle. L'heure est à la grève.

Nous vous appelons à voter pour notre liste, en dehors de clivages artificiels de tendances, pour contribuer à ce que le syndicat défende les revendications des personnels afin de stopper l'offensive destructrice actuelle.

Pour tous contacts :
Jacklefevre1@free.fr

Liste UNITE , REVENDEICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

CA Académique (S3)

Jack LEFEBVRE, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Thibaut ACKERMANN, agrégé, Lycée Michelet, Vanves (92)
Simone BISMUTH, retraitée (92)
Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Alain VEYSSET, retraité (91)
René ANGNEROH, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Audrey BASINIO-DRIDI, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Pierre BOISSINOT, certifié, Collège Sully, Rosny sur Seine (78)
Joachim BORGES, contractuel, collège les Touleuses , Cergy (95)
Jean Marc BROUARD, certifié, LPO Jean Jaurès, Argenteuil (95)
Arlette DOMARADZKI, certifiée, Lycée P. Langevin Suresnes (92)
Benjamin DUPRAZ, agrégé, Lycée F. Sarcey, Dourdan (91)
Nathalie GERARD, certifiée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Lauren HALLIGAN, certifiée, Collège André Chénier, Mantes la jolie (78)
François HARVEY, certifié, Lycée Saint Exupéry, Mantes la jolie (78)
Jean HEDIN, agrégé, Lycée P.Langevin , Suresnes (92)
Corinne HERON, certifiée, Collège Truffaut, Asnières (92)
Caroline LOGET, certifiée, Collège André Chénier, Mantes la jolie (78)
Isabelle PAGANO, certifiée, Lycée Marie Curie, Versailles (78)
Amélie PIGEON-ALTES , certifiée, Collège André Chénier , Mantes la Jolie (78)
Emmanuelle PINKERT, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Fanny RUELLO, certifiée, Collège André Chénier Mantes la jolie (78)
Immaculada SERNA ALARCON, certifiée, LGT Maurice Genevoix, Montrouge (92)
Antoine VERPILLEUX, retraité (91)
Sonia WOS, certifiée, Lycée Paul Langevin, Suresnes (92)

Bureaux départementaux (S2)

78

Jack LEFEBVRE, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
François HARVEY, certifié, Lycée Saint Exupéry, Mantes la jolie (78)
Isabelle PAGANO, certifiée, Lycée Marie Curie, Versailles (78)
Amélie PIGEON-ALTES , certifiée, Collège André Chénier , Mantes la Jolie (78)
Fanny RUELLO, certifiée, Collège André Chénier Mantes la jolie (78)

92

Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Thibaut ACKERMANN, agrégé, Lycée Michelet, Vanves (92)
Simone BISMUTH, retraitée (92)
Corinne HERON, certifiée, Collège Truffaut, Asnières (92)
Immaculada SERNA ALARCON, certifiée, LGT Maurice Genevoix, Montrouge (92)

Rapport d'activité académique :

Durcissement de l'orientation néolibérale,

Du pacte de responsabilité à la loi Macron en passant par l'ANI, le Gouvernement s'est attaqué brutalement au droit du travail et au financement de la protection sociale et des services publics, alignant son action sur les intérêts du MEDEF et sur les préconisations de la commission européenne. Cette politique, sans autres résultats tangibles que d'augmenter les profits des actionnaires, n'a fait **qu'aggraver la crise et creuser les inégalités, augmenter le rejet du Gouvernement et l'abstention lors des élections intermédiaires, tout en favorisant la montée de l'extrême droite**. Mais le Gouvernement, faisant de la libéralisation et du désengagement de l'État un dogme pour adapter la France à la compétition économique mondiale, a refusé tout débat sur des alternatives économiques et sociales à sa politique, et multiplié les raidissements autoritaires. Lors des conférences sociales, il a ainsi voulu mettre au pas les organisations syndicales qui contestaient sa politique.

La Fonction publique et ses agents, comme sous le quinquennat précédent, sont demeurés **des cibles majeures** d'une telle politique, des déclarations du Ministre de l'Économie contre le statut des fonctionnaires, jamais désavouées au plus haut niveau de l'exécutif, aux actes concrets : en dehors des secteurs dits protégés (Éducation nationale, justice, police), suppressions d'emplois, abandon de missions sous couvert de mutualisation des moyens et de réorganisation territoriale de l'État, baisse des dotations de fonctionnement ; pour tous les fonctionnaires, gel du point d'indice jusqu'en 2017, renforcement du néo management public...

Les odieux attentats de janvier 2015 et de novembre 2015 ont donné lieu au dévoiement du besoin légitime de sécurité et de renforcement des moyens de renseignement pour durcir des lois liberticides, faire taire les oppositions contre une politique hautement contestée sur le plan économique et social au nom de l'unité nationale et multiplier les injonctions à l'égard de l'École, sans lui donner les moyens, de mener à bien ses missions.

Éducation nationale : des choix régressifs, la fuite en avant comme méthode

En effet, bien que l'Éducation nationale ait été désignée comme une priorité par le Gouvernement, suite aux luttes conduites par la profession avec les parents d'élèves durant le précédent quinquennat, l'investissement éducatif s'est avéré cependant sous dimensionné pour répondre aux besoins et à l'objectif de réduction des inégalités, à cause du choix de l'austérité. **Les créations d'emplois sont insuffisantes pour absorber la hausse démographique et améliorer les conditions d'enseignement. La crise de recrutement s'est aggravée, faute de revalorisation de nos métiers et de nos qualifications, provoquant, en particulier, la hausse des postes vacants et l'amplification de la crise du remplacement dans notre académie**. Le décret du 20 août 2014, s'il a conforté la définition de notre métier sur la base d'un service hebdomadaire et dans le respect d'une qualification disciplinaire face à ceux qui voulaient étendre notre durée de travail et nous rendre polyvalents, ne comporte aucune réduction de la durée du service, en dépit de l'alourdissement de notre charge de travail.

Cette insuffisance des moyens s'intègre dans un projet éducatif qui fait du néo management (renvoi au local, mise en concurrence des personnels sous l'égide d'un chef aux pouvoirs renforcés) le mode de pilotage du système éducatif et qui veut rabattre l'ambition éducative sur l'acquisition d'un socle commun rénové dans le cadre de la seule scolarité obligatoire, marquant le renoncement à faire réussir tous les élèves par l'accès à des savoirs formateurs et émancipateurs et l'élévation des qualifications : refus persistant de mettre à plat la réforme Chatel du lycée, réforme du collège qui fragilise les disciplines et fait éclater les cadres nationaux au nom d'une conception dévoyée de l'autonomie, train de circulaires et de décrets (conseil pédagogique, conseil école-collège, missions particulières...) visant à créer des hiérarchies intermédiaires pour multiplier les prescriptions pédagogiques et alourdir notre charge de travail, réforme de l'Éducation prioritaire se traduisant par l'éviction des lycées...

Tout cela imposé sans l'avis de la Profession et contre elle car c'est sa culture professionnelle qui est rendue responsable des dysfonctionnements et des inégalités du système éducatif et lui vaut **le mépris de ne pas être écoutée par la Ministre de l'Éducation nationale**.

Détermination à agir, difficultés stratégiques

Face à ces attaques contre les acquis sociaux et aux dégâts de la politique d'austérité, **la section académique de Versailles a porté dans les instances la nécessité d'une analyse sans concession de la politique gouvernementale et la responsabilité pour le mouvement syndical de rassembler salariés et retraités dans un front contre l'austérité**. Elle a demandé à ce que la FSU mette à disposition des collègues des **outils de décryptage d'une politique au service des intérêts de la finance et de la rente**, et qu'elle travaille à rendre populaire **d'autres propositions sur le plan économique et social en faveur de la justice sociale, de la croissance et de l'emploi**, avec comme objectif de rechercher l'unité la plus large avec les autres organisations syndicales et les convergences avec les autres secteurs pour construire les actions collectives.

Cependant, la division du mouvement syndical entre syndicalisme d'accompagnement (SGEN-CFDT et UNSA) et syndicalisme de lutte et de transformation sociale, l'incapacité au sein des forces syndicales contestant la politique d'austérité à mettre en œuvre une stratégie commune permettant de construire dans la durée le rapport de force nécessaire en l'articulant aux luttes sectorielles et aux préoccupations directes et concrètes des salariés ont débouché sur des actions qui n'ont jamais eu le caractère de masse nécessaire, actions apparaissant souvent morcelées, non préparées et sans suite, au risque de renforcer le sentiment que, face à ce Gouvernement, les salariés ne peuvent rien gagner.

Mars 2014 à décembre 2015

Créer une dynamique pour obtenir la revalorisation

La section académique intervient sans relâche dans les instances pour que la questions des salaires et des carrières soit au cœur des revendications et des actions du SNES et de la FSU. Depuis la grève unitaire à l'initiative de la FSU du 31 janvier 2014 contre le gel du point d'indice et les suppressions d'emploi, le Gouvernement a été contraint d'ouvrir des discussions qui ont débouché sur un protocole d'accord.

La section académique avait fait l'analyse de l'insuffisance des propositions (calendrier provocant renvoyant toute revalorisation effective en 2019 et 2020, insuffisance de celle-ci pour reconnaître à leur juste hauteur nos qualifications...), en dépit de quelques avancées (la hors-classe pour tous, rendez-vous salarial en février 2016). Au terme de débats longs et complexes, elle a pris la décision de porter le mandat de le signer pour engranger ces quelques acquis et se mettre en situation de peser dans les discussions, en appelant à construire le rapport de force par la mobilisation des personnels, afin d'obtenir d'autres avancées et la prise en compte de nos qualifications.

Le protocole d'accord n'a pas été validé mais la pression syndicale a obligé le Gouvernement à ouvrir des négociations, dans lesquelles la SNES et la FSU vont porter l'exigence d'une revalorisation légitime et significative.



Stage collège du 4 mai 2015 sur la réforme du collège : 208 collègues présents pour s'informer, débattre, se rassembler et agir.

Rapport d'activité présenté par le secrétariat académique : Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénéritay, Delphine Romagny, Valérie Ruiz-Brouillard, Jean-François Gay, François Martin, Marie Chardonnet, Mathieu Allenet, Mélanie Javaloyès, Maud Ruelle-Personnaz, Antoine Tardy, Marie-Pierre Carlotti, Jacques Jaudeau, Julien Beausier, Christophe Lucas et Annaïg Le Quellec.

Face à l'offensive multiforme contre le Second degré, le SNES-FSU construit le rapport de force

Tout en affirmant la nécessité, dans ce contexte difficile, de participer à la construction d'une riposte commune, la section académique a milité pour que le SNES et la FSU, dans leur champ de responsabilité propre, impulsent les actions et les mobilisations fortes sur la question de l'avenir du Second degré et de nos métiers, ainsi que sur celle de nos salaires et de nos carrières.

Les militants de la section académique et des sections départementales ont, durant la période, accompagné, soutenu, relayé toutes les luttes locales sur les questions de moyens, contre les dérives managériales et autoritaires des chefs d'établissement (HMIS, AG, audience auprès des DSDEN...)

Ils ont appelé à l'action contre la réforme de l'Éducation prioritaire qui, au terme d'un processus opaque, programmait la sortie de 9 réseaux de l'Éducation prioritaire et l'éviction des lycées (33 dans notre académie) faute de moyens budgétaires à la hauteur et au mépris de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales dans notre académie. Soutenant les actions d'établissement et départementales, avec la section académique de Créteil, elle a organisé une journée de grève et de manifestation en Ile de France pour fédérer les luttes locales souvent impulsées par des sections d'établissement SNES. Près de 2500 collègues ont manifesté le mardi 9 novembre 2014 pour exiger une carte à la hauteur des besoins. La section académique a fortement déploré, qu'en dépit des demandes convergentes des sections académiques franciliennes et d'ailleurs, une journée d'action nationale ne soit pas rapidement programmée pour amplifier la dynamique à l'œuvre, la FSU ayant choisi le 17 décembre, date tardive, jour du CTM. Cette mobilisation, relativement forte dans les établissements concernés, a mis en difficulté la Ministre dont les contradictions entre les annonces et les actes étaient flagrantes. Elle a été contrainte de consentir un moratoire d'un an pour les lycées et a annoncé vouloir discuter de critères pour en intégrer certains dans la future carte de l'Éducation prioritaire mais a refusé de réviser le périmètre de la carte de l'Éducation prioritaire, tout en veillant, face à l'ampleur du mouvement, à ce qu'aucun établissement évincé de la carte ne perde de moyens à la rentrée 2015.

Face à la réforme du collège dont la communication ministérielle essayait de brouiller les enjeux derrière l'incantation de grands objectifs qui ne peuvent que faire l'accord du SNES et de la profession (démocratisation, travail en équipe...), la section académique et les sections départementales, en lien avec la section nationale, ont multiplié les réunions, les publications, les stages, les tournées afin de donner les clefs d'une réforme qui fragilise les disciplines, dénature nos métiers et renforce les inégalités. Cette réforme, mise en cohérence avec celle de l'évaluation et de la gouvernance des établissements, veut éclater l'unité du Second degré pour faire des établissements des unités autonomes mis en concurrence. Ce travail de terrain, avec le souci permanent de débattre avec les collègues, a permis d'ancrer en profondeur et dans la durée le refus de la réforme, en dépit du passage en force de la Ministre qui comptait sur la résignation des collègues. Après les journées d'action nationale du 19 mai, du 3 juin, du 17 septembre et du 10 octobre, les réunions de formatage programmées par l'institution ont échoué à faire entrer les collègues dans la réforme. La grève fixée le 26 janvier est décisive contre la réforme du collège et la Ministre ferait bien d'entendre la Profession, au risque de déstabiliser l'ensemble du système éducatif.

Rapport d'activité académique : toujours les mêmes limites.

Comme avant chaque congrès, la direction UA de la section académique soumet son rapport d'activité concernant les deux dernières années à l'approbation de tous les syndiqués. Pour l'École Émancipée, qui conserve des désaccords importants sur certains mandats du Snes, la véritable question est donc de savoir si la section de Versailles, la plus grosse de toutes les sections académiques, a pu peser de manière positive sur l'orientation générale de notre syndicat.

Comme nous l'avions déjà indiqué il y a deux ans, l'analyse de la situation et des enjeux faite depuis 2014 par la direction académique nous a paru souvent bien meilleure que celle de la direction nationale, elle aussi UA. Cette situation a logiquement amené les élu-e-s École Émancipée à la CA académique à approuver fréquemment les textes proposés par le secrétariat académique, souvent après avoir obtenu la prise en compte de plusieurs amendements que nous avons présentés. La section académique de Versailles a ainsi porté une analyse beaucoup plus critique que la direction nationale sur la question des décrets statutaires de 2014, ou soutenu le mouvement contre la réforme de l'Éducation prioritaire, mais sans jamais parvenir à obtenir du Snes national une réelle volonté d'élargir cette mobilisation.

C'est d'ailleurs là la principale critique qui peut, comme il y a deux ans, être faite à l'action de la section académique. Souvent dotée d'un mandat satisfaisant, elle n'est jamais parvenue à infléchir véritablement les orientations, souvent insuffisantes voire négatives, adoptées par la direction nationale de notre syndicat. Davantage liée à l'unité du courant majoritaire qu'à la défense inconditionnelle des mandats adoptés par l'ensemble de la CA académique, la direction du Snes de l'académie de Versailles ne s'est que rarement opposée à des orientations nationales notoirement insuffisantes.

De plus, la direction UA du Snes Versailles a également pris, à notre sens, de mauvaises décisions sur des sujets essentiels.. Très récemment, tout en pointant les nombreuses insuffisances des propositions ministérielles, la direction du Snes académique a porté le mandat d'une signature du protocole PPCR par le Snes et la FSU ! C'est cette position qui l'a emporté et a été adoptée par le Snes national .

Depuis, le refus de signature de ce protocole par la CGT, FO et Solidaires met en difficulté notre syndicat et notre fédération vis à vis des organisations partageant notre conception d'un syndicalisme de lutte.

De la même manière, la section académique de Versailles a pesé de tout son poids pour s'opposer à un appel à la grève de la FSU le 26 janvier sur la question des salaires. Pour l'École Émancipée, une grève dans la Fonction Publique contre l'austérité n'est nullement incompatible avec la mobilisation contre la réforme du collège le même jour.

En conclusion, en dépit d'analyses souvent partagées mais qui ne se sont que trop peu souvent traduites par une orientation satisfaisante, et en raison de divergences importantes sur des sujets essentiels concernant l'avenir de nos collègues et de l'ensemble du système éducatif, les élu-e-s École Émancipée à la CA académique appellent les syndiqué-e-s à ne pas se prononcer pour le rapport d'activité élaboré par la direction UA.

URIS : contribution au RA

UNITE , REVENDICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Défense des libertés syndicales

Le gouvernement a fait le choix de placer tout le pays sous le régime de l'état d'urgence. C'est une menace pour les libertés individuelles et collectives. La condamnation de 8 syndicalistes de Goodyear à neuf mois de prison ferme l'illustre. Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le bureau académique du 11 janvier 2015 ait pris clairement position pour la levée immédiate de l'état d'urgence. Nous considérons que la FSU doit prendre la même position.

Défense de notre statut face au décret d'aout 2014

Le congrès académique du S3 de Versailles de 2014 a adopté à l'unanimité moins une voix un texte très clair face au projet ministériel de modifier les décrets de 1950.

Citons une partie de la résolution adoptée :

« Le projet statutaire transmis comporte certes des avancées mais aussi des orientations dangereuses.

Sécurisation et protection de notre identité professionnelle : qualification disciplinaire et service hebdomadaire Celle-ci, en l'état repose, sur les statuts particuliers de nos corps (enseignement comme cœur du métier) et sur le décret de 1950 fixant nos ORS (service hebdomadaire).

Lors des GT, suite aux interventions du SNES, ce double principe a été réaffirmé et les formulations pouvant induire une annualisation du temps de travail sur la base de la référence des 1607 heures dues par tout fonctionnaire et un décompte par le C/E du travail invisible ont été corrigées. La notion de maximum, absente, a été ainsi reprise.

Or, dans sa rédaction actuelle, le projet de décret rouvre la brèche pour un allongement du temps de présence des enseignants et un contrôle de celui-ci par le C/E au-delà du service d'enseignement.

Réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures) et statuts particuliers sont mis sur le même plan alors que le statut particulier dérogatoire remplace et écrase, dans le domaine de la définition du temps de travail, les dispositions générales qui ne devraient plus apparaître .

L'expression « Dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail » doit être supprimée.

Depuis notre congrès les décrets Hamon d'aout 2014 ont été promulgués, Nous considérons que le vote en abstention, sur le projet de décret, des représentants nationaux du SNES au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) a pesé de façon négative.

Ce texte reste d'actualité. Nous considérons qu'il faut poursuivre dans la voie de la défense de notre statut au moment où le gouvernement entend imposer la réforme du collège, basée sur la déréglementation.

PPCR

Nous nous félicitons de la prise de position du bureau académique du 11 janvier 2016 qui se prononce clairement pour « le rejet du projet sur l'avancement d'échelon et la valeur professionnelle qui conduirait à ralentir le rythme d'avancement d'échelon de l'immense majorité de personnels en l'alignant sur le rythme le plus lent (l'ancienneté) et à réserver une accélération de carrière à un petit nombre de personnels sur la base d'un pseudo mérite. »

PPCR menace de réduire le déroulement de carrière des personnels au rythme de l'ancienneté : pour chaque collègue ce serait des milliers, des dizaines de milliers d'euros de perte tout au long d'une carrière. Il faut obtenir le retrait de ces projets. La FSU doit quitter les groupes de travail et retirer sa signature de cet accord.

Au-delà des frontières artificielles de tendances, nous avons soutenu toutes les prises de position positives du S3 de Versailles.

Pour la liste URIS , jack LEFEBVRE

UNITÉ ET ACTION : OUI AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le débat doit être clair et transparent

Des conceptions différentes existent au sein de du SNES-FSU et c'est tout à fait légitime sur la façon de conduire l'action syndicale. L'équilibre au sein des directions syndicales du S3 et des S2 doit continuer à se faire à partir de la confrontation objective et loyale de ces conceptions devant les syndiqués, qui tranchent par leur vote. **Nous y tenons parce que cela nous semble être un aspect fondamental de la démocratie syndicale.** Nous voudrions insister sur des points décisifs du débat.

Lutter contre une politique austéritaie et inégalitaire : notre objectif

Le débat sur l'action syndicale ne peut se résumer à une affaire de volonté et de détermination que nous partageons tous de lutter contre une politique austéritaie, inégalitaire, et, de plus en plus, autoritaire et réactionnaire. Il doit prendre en compte un contexte qui, en France comme ailleurs en Europe, est défavorable au monde du travail. En effet, parmi les forces, dans notre pays, détenant le pouvoir ou en mesure de le détenir, il n'en existe actuellement aucune qui promeuve des alternatives économiques et sociales, plaçant en leur cœur les principes de solidarité, de partage des richesses et d'égalité, nécessaires aux progrès de nos revendications. **Cela implique pour le mouvement syndical la responsabilité majeure de construire un rapport de force massif afin d'imposer d'autres choix, et, pour y parvenir, de redonner confiance dans l'efficacité de l'action syndicale à un monde du travail, globalement, fragmenté, désorienté, résigné.**

Redonner des perspectives aux salariés, aux fonctionnaires et aux enseignants : le sens de notre action

C'est pourquoi, nous nous étonnons des observations des camarades d'Ecole émancipée qui, sans proposer de stratégie explicite, reprochent au SNES et à la FSU d'avoir été des freins aux luttes collectives alors que, dans le paysage social actuel, ce sont les seuls qui, dans leurs champs de responsabilité, ont construit un rapport de force, permettant de contester les orientations régressives du Gouvernement :

Dans la Fonction publique, le Gouvernement a été obligé d'ouvrir des négociations sur le dégel du point d'indice, pourtant, programmé jusqu'en 2017, et la reconstruction de nos grilles indiciaires. Les propositions sont certes insuffisantes mais, là où il n'y avait rien pour les personnels, de petites avancées sont engrangées, autant de gains devant conduire à conforter et élargir la mobilisation pour les amplifier. Telle est l'analyse que nous avons portée et force est de reconnaître qu'elle a été partagée, y compris dans les rangs d'Ecole émancipée puisque, sans une partie de leurs voix, jamais le protocole PPCR n'aurait été adopté au sein de la FSU.

Dans l'Éducation, si le refus de la réforme est plus que jamais ancré dans la profession alors que la Ministre comptait sur sa résignation, c'est bien grâce à l'action du SNES.

Construire des actions de masse, dans l'unité, avec les collègues : notre stratégie

En effet, si le SNES est parvenu à créer une dynamique de lutte et de rassemblement majoritaire des personnels dans la durée et l'unité d'action, c'est parce qu'il a eu le souci de ne pas en rester à des décisions d'appareil, de se rapprocher des collègues pour les informer et débattre avec eux des effets sur leurs métiers et leurs conditions de travail des choix du Gouvernement, et de construire avec eux les actions revendicatives. La journée du 26 janvier s'est ainsi imposée après les refus exprimés par les collègues de la réforme du collège lors des réunions formatages comme le moyen de fédérer une opposition qui s'est amplifiée. De là découle une responsabilité du SNES, partagée d'ailleurs par l'ensemble de l'intersyndicale 2nd degré, de rendre visible cette mobilisation contre la réforme du collège le mardi 26 janvier et à ne pas la diluer dans des mots d'ordre aussi légitimes soient-ils, ce qui serait rendre service au Gouvernement et à la Ministre de l'Éducation nationale. Il ne s'agit donc pas d'opposer les mobilisations ou de les empêcher (le SNES appelle à participer aux actions FP !), mais bien de replacer les décisions dans leur contexte. Car ce sont les fédérations de la fonction publique, ayant appelé au 26 janvier, bien après la décision de l'intersyndicale 2nd degré, sans l'avis de la FSU et sans prendre le temps de débattre du calendrier et des modalités pour construire l'unité et la mobilisation, qui sont les premières responsables d'une situation que nous déplorons vivement.



Une bonne partie de la contribution d'Ecole Émancipée vise à brosser le tableau d'une direction UetA de la section académique sans influence au sein du SNES et ne respectant pas les mandats confiés par les instances délibératives académiques. Nous regrettons que le débat tombe au niveau de polémiques sans fondement tant les faits, nombreux, mais non cités par Ecole Émancipée, permettent de réfuter cette analyse : ainsi, durant ce mandat, l'ensemble des textes nationaux correspondaient et intégraient les analyses, les orientations et les décisions adoptées par la CAA et le Bureau Académique ; par ailleurs, une instance délibérative nationale a pour objectif de trouver des synthèses, certes, par nature imparfaites mais qui permettent de rassembler et d'avancer, à partir desquelles il est possible de progresser, ce à quoi s'est toujours attachée la direction académique UetA (comme le montre le rapport d'activité et la réponse ci-contre.

Le rapport d'activité de la section académique rend compte de la manière dont nous nous sommes employés, pendant deux ans, à lutter avec les collègues.

En approuvant ce rapport d'activité, les syndiqués marqueront leur volonté de poursuivre l'activité engagée pour le service public et les personnels.